



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement  
D'ALBERTVILLE  
Commune de SEEZ (73)

### L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

**Présents :** Joëlle CAMPERS, Alexine LAFAY, Christel MAILHÉ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL, Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Romain BOUVET, Michel CLAIR, Mathieu LECLERCQ, Frédéric LIMBARINU, Alain MARGUERETTAZ.

**Absents excusés :** Christelle BRIU, Christine CLEMENT (pouvoir à Alain MARGUERETTAZ), Michèle FERRARIS (pouvoir à Lionel ARPIN), Eric JACQUEMOUD, Anne-Emmanuelle LECLERE (pouvoir à Joëlle CAMPERS), Thomas QUERO-BATTANI (pouvoir à Romain BOUVET)

**Secrétaire de séance :** Christel MAILHÉ

**Nombre de conseillers en exercice :** 19 - **Présents :** 13 - **Votants :** 17

**Date de la convocation :** le 11 octobre 2022.

**Date de publication :** 24 octobre 2022 au 24 décembre 2022

\*\*\*\*\*

### ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE DE DENEIGEMENT

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'un véhicule de déneigement.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 26 septembre 2022 sous la forme d'une procédure adaptée. La remise des offres était fixée au mardi 11 octobre 2022 à 12h00. Un seul pli a été reçu.

Après réception et enregistrement des plis, le pouvoir adjudicateur a procédé à l'examen des offres.

Sur avis de la commission d'appel d'offres réunie le jeudi 13 octobre 2022, le pouvoir adjudicateur a choisi l'offre régulière et conforme au CCTP, qui est celle proposée par la société DAUPHINE POIDS LOURDS, ayant son siège social à 1- 3 route de Lyon 38120 SAINT-EGREVE, pour un montant total de 150 000.00 € HT, soit 180 000.00 € TTC.

Accusé de réception en préfecture 073-217302850-20221017-2022-008-008-DE Date de télétransmission : 21/10/2022 Date de réception préfecture : 21/10/2022
---

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant les faits et termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

- **D'APPROUVER** le choix du pouvoir adjudicateur de retenir la société DAUPHINE POIDS LOURDS pour assurer la livraison du véhicule de déneigement, pour un montant total de 150 000.00 € HT, soit 180 000.00 € TTC (cent quatre-vingt mille euros TTC)
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le marché public correspondant, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,  
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,  
Christel MAILHÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. MAILHÉ', written over a faint circular stamp.